

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/06/2006 - Convocation du 21/06/2006
Compte rendu affiché le : 07/07/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Isabelle DESVIGNES

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMANN; M. MEYER; Mme MARMONIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M. FORGET; M. FERNANDES; M. MACHURAT; Mle MILLET

Absents représentés : M. POINT (pouvoir à M. CHATUT); Mle VEYRIER (pouvoir à Mme WYMANN); M. CHRETIN (pouvoir à M. FAURE); Mme BROSSARD (pouvoir à Mme GUERIN)

Absents excusés : M. GOSSET; Mme BERRA; M. BELLOT; Mme LABASOR; M. BOUREZG.

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	24

Objet : Subvention exceptionnelle : Association Verticale

Monsieur l'Adjoint explique que la commune est saisie d'une demande de subvention de l'Association Verticale, destinée à soutenir l'Institut de Recherche sur la Moelle Épineuse.

Une récente démarche de sensibilisation à cette importante action a été faite récemment dans le cadre d'une opération sportive et médiatique visant à la collecte de fonds.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **DECIDE de l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Verticale pour un montant de 500 €,**
- **DIT que cette dépense figure à l'article 6574 du budget communal,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toute opération relative à cette décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 29 juin 2006
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 04/07/2006
Publication ou affichage du 05/07/2006
Paul LAFFLY,
Maire.